



Directeur de la Publication

Manuel ALVAREZ
Président

Spéciale rentrée
2007/2008

Heures d'ouverture
jusqu'au 12 juillet 2007

Lundi	14 h - 18 h
Mardi	14 h - 17h30
Mercredi	9 h - 12h
Jeudi	14 h - 18h30

Réouverture du CDPE 95
lundi 20 août 2007
(Aux mêmes horaires)

Permanences de 9h30 à 12h
Les samedis à partir du 25 août 07

Annexes :

- Déclaration de bureau
- Documents BRED pour
- Changement de signataires
- Fiche de transmission
- Fiche de comptabilité
- Bon de commande de matériel
- Tarifs photocopies

Rentrée des classes :
Mardi 4 septembre 2007

**Date des élections de parents
d'élèves :**
12 ou 13 octobre 2007



Conseil Départemental des Parents d'élèves Des Ecoles Laïques et Publiques du Val d'Oise

101 rue du Brûloir - 95000 CERGY

01.30.32.67.67 - 01.30.32.78.77

www.fcpe95.com mail : fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr

lundi 14 heures/18 heures, mardi 14 heures/17 heures 30
mercredi 9 heures/12 heures, jeudi 14 heures/18 heures 30
samedi (permanence administrateurs) 9 heures 30/12heures.

Le 8 juillet 2007

Aux Présidents, Secrétaires, Trésoriers et responsables de coordinations

RENTREE SCOLAIRE 2007.....Mode d'emploi

La rentrée des classes est un évènement important pour tous les élèves et leurs parents. C'est aussi la reprise des activités des Conseils Locaux de Parents d'Elèves et la mise en place de nouvelles organisations, l'accueil de nouveaux adhérents, la rencontre des parents et des équipes pédagogiques, et la préparation des élections.

Les bureaux locaux élus en 2006/2007 ne termineront leur mandat qu'à l'issue de l'élection du nouveau bureau lors de l'Assemblée Générale de rentrée. Ils doivent donc assurer l'organisation de la rentrée. Si vous n'envisagez pas de vous représenter, nous vous remercions de transmettre ce journal à un éventuel candidat à votre succession, ou à un autre membre FCPE du Conseil local.

LES BULLETINS D'ADHESION

- Le CDPE a préparé vos documents de rentrée d'après les effectifs officiels communiqués par l'Académie au printemps 2007. Cette quantité théorique a été augmentée de 6 % en cas de hausse d'effectifs.
- Les bulletins sont à déposer au plus tard 3 jours après la rentrée auprès du chef d'établissement qui se charge des modalités de distribution à chacun des élèves...
- N'oubliez pas d'apposer le cachet de votre conseil local, d'indiquer le montant de la cotisation locale et le total à verser par bulletin.
- Dans les établissements scolaires de votre ville où il n'y a pas de représentation FCPE, les bulletins d'adhésions FCPE y seront livrés par la MAE, puis distribués par les chefs d'établissements.
Merci de contrôler que cette distribution est effective et de soutenir les parents « isolés » désireux de s'investir dans notre association.
- Les adhérents peuvent s'abonner à la lettre « La Famille et l'Ecole » pour un montant supplémentaire de 12.96 € (Les Présidents de CPE à jour de leur cotisation la reçoivent gratuitement automatiquement)
- Il est utile de rappeler aux adhérents que 60 % des 16,35€ de l'adhésion principale sont déductibles des impôts. Un reçu fiscal, établi par le CDPE leur sera fourni.
- L'adhésion de 16,35€ correspond à 3,35€ d'abonnement à La revue des Parents + 5€ de part nationale (sommes reversées par le CDPE à la FCPE Nationale) et 8€ de part départementale.
- Les parents peuvent retourner leur bulletin au CDPE ou directement à votre CPE. Toute adhésion arrivée directement au CDPE est transférée au Conseil local existant, avec le montant de la cotisation locale s'il y a lieu.

Mise en route du Conseil Local de Parents d'Elèves,

En pratique l'ancien bureau invite tous les parents de l'établissement scolaire à une réunion d'information sur la FCPE, qui est généralement suivie par l'assemblée générale de rentrée des adhérents FCPE.

A défaut un administrateur départemental peut y pallier (contacter le CDPE).

En premier lieu, il convient d'établir la liste des adhérents et de valider la mise à jour des cotisations; puis de constituer le bureau composé a minima d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire.

Ensuite après avoir déposé les chèques des adhérents sur le compte bancaire du conseil local le nouveau bureau transmet au CDPE, dans les meilleurs délais.

- L'ensemble des originaux des bulletins d'adhésions en sa possession.

Il vérifie auparavant que le bulletin est convenablement et lisiblement renseigné :

-Coordonnées complètes avec téléphone et éventuellement adresse électronique

-Nom(s) de famille(s) du ou des responsables

-Nom(s) des enfant(s) si différents de celui des responsables

-Classes et établissements fréquentés, avec le nom de la ville

-Nom du Conseil local où la cotisation principale a été versée

-Montant de l'adhésion avec ou sans abonnement

- La fiche de transmission complètement renseignée
- La fiche de comptabilité complètement renseignée
- Le règlement par chèque global du CPE du montant total des parts nationales et départementales et des abonnements.
- La déclaration de bureau totalement renseignée, même si sa composition reste identique à l'année dernière ; à ce titre, pour être validé, le bureau doit impérativement comprendre des membres dont les adhésions sont réglées.
- S'il y a lieu, les documents nécessaires pour procéder au changement de signataires autorisés sur le compte BRED (Pouvoir, acceptation de pouvoir, cahier de signatures, photocopies recto verso en cours de validité de la carte nationale d'identité ou du passeport ou de la carte de séjour.

NB : Toute adhésion 07/08 qui parviendra au CDPE avant le 31/12/2007 fera l'objet d'un reçu fiscal, établi par le CDPE, pour la déclaration de revenus 2007. Ces reçus fiscaux seront envoyés par courrier à destination des trésoriers. *Les adhésions qui parviendront au CDPE 95 à partir du 1^{er} janvier 2008 feront l'objet d'un reçu fiscal pour la déclaration de revenus 2008.*

Par ailleurs, les Présidents de CPE établiront directement pour leurs adhérents les reçus fiscaux pour la part locale et les dons, selon le modèle qui leur sera fourni début 2008.

L'assemblée Générale de rentrée

Le CDPE 95 doit connaître l'ensemble des Conseils locaux qui lui sont affiliés et constater leur fonctionnement (les statuts sont disponibles sur demande au CDPE 95).

Que votre Conseil local soit une section du Conseil départemental (pas de statuts propres) ou qu'il soit une association affiliée (déclarée loi 1901), vous devez tenir rapidement, en début d'année, une Assemblée Générale de vos adhérents. Au cours de l'année, il paraît judicieux de réunir les adhérents au moins une fois par trimestre pour préparer les conseils de classes, ainsi qu'à l'occasion des Conseils d'Ecole ou d'Administration. La plupart des Conseils locaux se réunissent à peu près une fois par mois.

Le bureau sortant présente les bilans d'activité et financier de l'année passée.

Ensuite il faut procéder à l'élection d'un nouveau bureau et susciter des candidatures de parents d'élèves au conseil d'école, au conseil d'administration, aux conseils de classes etc...

C'est également le moment pour échanger autour des principes qui guident l'action de la FCPE; notamment, la laïcité; la gratuité totale de l'enseignement, la co-éducation, l'exercice de la parentalité dans l'école,....

C'est aussi le moment pour fixer entre adhérents les axes de l'action et de l'organisation du CPE pour l'année à venir

Sur le plan pratique, il est préférable d'organiser cette AG dans votre établissement scolaire. Si vous souhaitez la présence d'un administrateur départemental pour l'animation de votre Assemblée Générale de rentrée, n'hésitez pas à contacter le CDPE 95.

L'assemblée générale de rentrée qui réunit tous les adhérents est le plus souvent précédée d'une réunion d'information sur la FCPE, occasion d'inviter tous les parents susceptibles de renforcer l'équipe du Conseil local de parents. Nous vous conseillons d'inviter à cette réunion le directeur d'école ou le chef d'établissement pour la présentation de l'établissement et pour répondre aux interrogations des parents.

ELECTIONS

Le détail sur l'organisation des élections vous parviendra avec FCPE INFOS 2 – 2007/2008 du mois de septembre.

La date des élections de parents d'élèves, parue au BO n°20 du 17 mai 2007 est fixée au 12 ou 13 octobre 2007.

Dépôt des listes de candidatures :

Au moins dix jours avant le scrutin.
Dans bon nombre d'établissements, ces élections sont couplées avec une réunion parents/enseignants. Cela présente l'avantage d'accroître sensiblement le taux de participation. Si ce n'est pas le cas chez vous, proposez-le au chef d'établissement !

Remise du matériel électoral aux deux parents des élèves :

6 jours avant les élections.

Un tract électoral de format A5 vous sera proposé par le CDPE 95. Imprimé en couleur sur une face, il vous permettra d'imprimer au verso votre profession de foi.

Le bon de commande de ces tracts sera joint à INFO 2 de septembre prochain.

Calendrier des vacances scolaires 2007/2008

Toussaint :

Du 27 octobre après les cours au 8 novembre matin.

Noël :

Du 22 décembre après les cours au 7 janvier 2008 matin

Hiver :

Du 23 février après les cours au 10 mars matin.

Printemps :

Du 19 avril après les cours au 5 mai matin

Vacances d'Été :

Jeudi 3 juillet après les cours

Rentrée 2008 :

Lundi 2 septembre



Nouvelle composition
du Conseil d'Administration
et du bureau de la FCPE 95

(Suite au 40ème congrès départemental et CA du 21.05.07)

AKNINE Franck	Trésorier adjoint
ALVAREZ Manuel	Président
BASA Michel	Vice président adjoint 2 nd d°
BOULAIN Daniel	Administrateur
BRISEBARRE Bruno	Vice président 1 ^{er} degré
CARAMELLE Catherine	Trésorière
CARVALHEIRO Eric	Vice président adjoint 1 ^{er} d°
FROMENTELLE Sylvie	Administratrice
GABOULEAUD Francis	Administrateur
GUBBINI Michel	Administrateur
HARLE Denis	Vice président adjoint 2 nd d°
HAURILLON Michel	Trésorier adjoint
HERNOT Rollande	Administratrice
JOOMUN Rachid	Vice président adjoint 2 nd d°
KAANOUNE Rachida	Vice présidente adjointe 1 ^{er} d°
LOUP Claude	Administrateur
MARTIN Nathalie	Administratrice
MEVEL Françoise	Administratrice
NININE Cristèle	Administratrice
RATIER-GRAVIOU Edith	Administratrice
SEBAL Joëlle	Administratrice
TISON Corinne	Secrétaire générale adjointe
TRET Sophie	Secrétaire générale

BONNES VACANCES !!!!



AUX PETITS ET AUX GRANDS...

